

LE PROJET COMMERCIAL À BENER

EST-IL VRAIMENT NECESSAIRE ? OU CÔTEUX ET DANGEREUX ?

Notre collectivité, LE MANS METROPOLE veut nous imposer un nouveau grand centre commercial dans une agglomération déjà saturée de commerces.

Le projet d'environ 67 000 m² de surface de vente sur 34 hectares et demi consiste à déplacer et agrandir le centre commercial E. LECLERC des Fontenelles et de sa galerie marchande. A cela s'ajoutent l'installation d'une station-service de 12 pistes, d'une station de lavage, d'un RETAIL PARK composé pour la majeure partie d'enseignes franchisées, de 4 restaurants, d'un drive, d'un magasin IKEA et 3000 places de parking.

Le collectif " BENER UN AUTRE AVENIR " ainsi que l'association des riverains et amis de Béner dénoncent :

UN PROJET INUTILE

- le ratio d'hypermarché par habitant au Mans est supérieur à la moyenne nationale (1 hyper pour 46 000 habitants au niveau national et 1 hyper pour 40 000 au Mans), Cette situation a été soulignée dans l'étude menée par le chercheur Arnaud GASNIER, étude faite à la demande de Jean Claude BOULARD !

- de nombreuses surfaces sont vacantes dans les zones commerciales actuelles (plus de 140), la création d'emplois annoncée est une UTOPIE compte tenu du transfert du centre LECLERC et de la fermeture de nombreux autres espaces commerciaux.

UN PROJET CÔTEUX et DANGEREUX ECONOMIQUEMENT

La circulation déjà saturée sur le réseau routier actuel nécessite de réaliser de nouvelles voies de circulation en laissant 5 % des frais de ces réseaux routiers à la charge de la collectivité. Ce projet sera une menace pour le commerce de proximité, de cœur de ville et des autres zones

UN PROJET ECOLOGIQUEMENT CATASTROPHIQUE

commerciales existantes. Ces zones peinent à trouver un marché suffisant compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat et des nombreuses fermetures d'entreprises en Sarthe.

Bétonnage et bitumage de 21,4 ha (10h pour les bâtiments et 11,4 pour les parkings)

actuellement en jachères à l'entrée Est du Mans dont une part importante était des terres maraîchères.

· **Eau** : l'exutoire pour les eaux pluviales de ce projet se situerait à 800 mètres du point de captage qui sert à la production d'eau potable de l'agglomération mancelle (250 000 habitants)

· **Nuisances sonores et sanitaires** dues aux particules fines pour les riverains, liées à l'augmentation de la circulation routière. Le 1er juillet 2015 « Air Pays de la Loire » a noté déjà un pic (8) de pollution à l'ozone dans l'agglomération.

· **Esthétique** : Les bâtiments commerciaux et des panneaux publicitaires vont-ils mettre en valeur l'entrée Est de la ville ? Une des seules encore préservée d'étendues commerciales.

Le collectif considère que **l'enquête d'utilité publique a été une mascarade** : aucun des arguments cités ci-dessus ont été retenus par le commissaire enquêteur.

PROPOSITIONS POSSIBLES

L'actuel LECLERC doit rester sur le site des Fontenelles. IKEA peut trouver plusieurs sites près du Mans actuellement disponibles.

Les solutions alternatives devraient être en accord avec la **transition écologique et énergétique** et montrer ainsi que notre collectivité s'inscrit définitivement dans un **aménagement vertueux**.

Quelques exemples qui pourraient être pris en compte : cet espace est situé plein sud et en pente, ces caractéristiques permettraient l'installation d'un champ photo-voltaïque le poste EDF THT de « Douce amie » situé à proximité est une opportunité à saisir.

Une partie pourrait être convertie en **maraîchage péri-urbain**, voire en **petit élevage**.

Un **projet urbanistique**, prévu d'ailleurs précédemment, prenant en compte plusieurs aspects (mixité sociale, écologique, etc...) serait novateur par rapport aux lotissements actuels grands consommateurs d'espaces.

Une partie pourrait être mise à disposition, gérée par les habitants du quartier et également tous les autres citoyens afin de construire des projets et expérimenter le « **faire ensemble** ». Le jardin actuel, le JAD (Jardin A Défendre) rue Douce Amie, étant pour le moment une sorte de laboratoire

A l'heure où les médias déclarent : " en France, les centres commerciaux s'étalent sur plus de 16 millions de m2, un record en Europe occidentale, des friches apparaissent un peu partout en France, les élus sont inquiets » (www.france5.fr/emission/centres-commerciaux-la-grandeillusion), nous devons nous opposer à ce projet et élaborer ensemble un projet novateur, au service de toute la population.

ATTEINTE A LA DEMOCRATIE

Un projet porté par un maire-président qui remet en question les principes fondamentaux de la démocratie.

Nous en voulons pour preuve la déclaration au sénat en date du 03.02.2015 de Mr Jean Claude BOULARD, Sénateur, Maire du Mans, président de Le Mans Métropole :

« *L'espèce la plus protégée dans notre pays, n'est pas le lézard vert, le pique-prune, bien connu dans mon département, ou l'escargot brestois, mais le riverain. Drapé derrière l'environnement, il bloque nos projets.*

***Il faut réduire les droits du riverain si l'on veut renforcer les droits de nos projets** ».*

(www.senat.fr/compte-rendu-commissions/2015002102/gt_macron.html)

HABITER LA CAMPAGNE !!!

Lors d'une réunion publique organisée le 20 mai 2015 par la municipalité d' Yvré l'Evêque, Mme Dominique AUBIN, maire de la commune, en réponse à la question d'un riverain s'inquiétant de la circulation déjà saturée à certaines heures ainsi que de la pollution de l'air et du bruit, tint les propos suivants : « *quand on habite en ville, on vit avec la pollution et le bruit sinon on va habiter à la campagne.* »

Le

Promesses non tenues

précédent maire d'Yvré avait pourtant promis en 2013 : « Tous les accès et sorties se feront par la Rode » (O,F, Et M,L, du 25/04/13) Aujourd'hui, c'est rue Douce Amie, route du Mans avec accès mais sans sortie directe par la Rode !!!

La

TOUT N'EST PAS « FICELE » !

procédure dans le cadre de la loi sur l'eau vient de commencer, (enquête publique fin 2015, début 2016). L'arrêté préfectoral sera signé au plus tôt dans 1 an.

Le projet adopté par Le Mans Métropole le 4 juin est l'objet de recours. Le permis d'aménager, les permis de construire seront également l'objet de recours.

Les travaux ne pourront commencer sans avoir toutes les autorisations.

Pour soutenir notre action

Adhérez à l'Association : « Les riverains et les amis de BENER » 14 rue Paul Eluard, 72000 LE MANS (10 € pour une personne, 15 € couple)

Alors agissons ensemble !

Réunion le mercredi
30 septembre 20h
Salle municipale Charles Trenet

Nom:..... Prénom:..... tél. :
.....

Adresse :
.....
.....

e-mail : Montant :..... Signature :
.....

Collectif : « Béner, un autre avenir ! » bener.avenir@orange.fr